

	PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 JUIN 2025
--	---

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORGELET étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Paul DUTHION, Maire.

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 17

Date de convocation : 12/06/2025

Présents : : MM. DUTHION, PIERREL, CHATOT, LANIS, BRIDE, LIGIER, SALVI, CHAMOUTON, BONNEVILLE, DALOZ, Mmes PONSOT, BOISSON.

Absents excusés : Mmes CORON (pouvoir à Mme PONSOT), BERTSCHY (pouvoir à M. CHATOT), ROUSSEL (pouvoir à M. PIERREL), RIVIERE (pouvoir à M. LANIS) et M. GRONOWSKI (pouvoir à M. DUTHION).

Absentes : Mmes LAAJELI et RACINE.

Ont été désignés secrétaires de séance : MM. BONNEVILLE et SALVI.

ORDRE DU JOUR (Cf. convocation du 12 juin 2025)

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1) Jury d'assises ;2) Aménagement du lotissement « Les Longues Pièces » : attribution des marchés de travaux et Financement Initial (lots 1 et 2), présentation de l'Avant-Projet Sommaire pour l'éclairage public afin de définir le prix de vente des parcelles ;3) Point sur la revitalisation du bourg centre ;4) Boulodrome : mise à disposition des locaux ;5) Encaissement de chèques ;6) Défense Extérieure Contre l'Incendie : proposition d'une convention d'une mise à disposition d'une partie de terrain privé ;7) Proposition de tarifs de locations au Brillat (cabinets et logements) ;8) Proposition de rémunération de certaines heures supplémentaires effectuées par les agents de catégorie C de la filière administrative ;9) Questions diverses. |
|---|

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 20 mai 2025

Monsieur le Maire demande si des conseillers ont des observations à formuler sur la proposition de Procès-Verbal de la réunion du 20 mai dernier.

N'ayant aucune observation,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le procès-verbal du 20 mai 2025.

M. BONNEVILLE émet une observation relative au procès-verbal du 27 février 2025 qui ne figure pas sur le site internet de la Commune.

1/ Jury d'assises

Monsieur le Maire donne connaissance de la lettre circulaire préfectorale relative à la préparation de la liste annuelle 2026 pour le jury d'assises.

Conformément au Code de Procédure Pénale, la constitution de la liste préparatoire est réalisée par tirage au sort, publiquement, à partir de la liste électorale.

Pour la Commune d'Orgelet, la lettre circulaire fixe à TROIS le nombre des noms à tirer au sort.

Afin d'assurer publiquement un tirage au sort aléatoire et incontestable, Monsieur le Maire demande à deux membres du Conseil de l'assister. Mme PONSOT et M. BRIDE se portent volontaires.

Au terme de ces opérations, le Conseil Municipal,

CONSTATE que les noms des trois personnes tirés au sort sur la liste électorale de la Commune, sous la direction de Monsieur le Maire, sont :

- Monsieur Jean Bernard Emile MENOUEILLARD,
- Madame Teresa PIMENTA DO CANTO LOPES épouse RAMOS LOPES,
- Madame Marie-Thérèse Jeanne JOBEZ épouse CHEVASSUS.

2/ Aménagement du lotissement « Les Longues Pièces » :

A/ Projet 218001M – ORGELET – Aménagement d'un lotissement « Les Longues Pièces » Attribution des marchés de travaux et Financement Initial

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment :

- celle du 26/01/2021 confiant au SIDEC un mandat de maîtrise d'ouvrage,
- celle du 18/01/2022 confiant la maîtrise d'œuvre de l'opération aux cabinets JDBE et Archi Concept,
- celle du 07/06/2022 décidant d'engager la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme,
- celle du 04/06/2024 approuvant l'Avant-Projet Définitif du maître d'œuvre sans servitude estimant les travaux à 339 139,80 € HT avec une plus-value de 12 710,00 € HT.

Considérant la prise en charge de la DRAC pour la fouille préventive préalable à l'aménagement du lotissement « Les Longues Pièces » d'un montant de 54 708,52 € pour la tranche ferme et 12 794,55 € pour la tranche optionnelle le cas échéant,

Considérant les résultats de la consultation lancée en procédure adaptée et le choix du pouvoir adjudicateur de retenir les entreprises :

Le groupement d'entreprises SERRAND TP (mandataire) et JC BONNEFOY (cotraitant) pour le lot 1 Terrassements, voirie et réseaux humides pour un montant de 214 727,32 € HT soit 257 672,78 € TTC ;

BALLAND PAYSAGES pour le lot 2 Espaces verts et mobilier pour un montant de 83 364,00 € HT soit 100 036,80 € TTC ;

Soit un montant total de 298 091,32 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1. Prend note du choix des entreprises retenues pour ces travaux :

Lot 1 Terrassements, voirie et réseaux humides – SERRAND TP et JC BONNEFOY pour un montant de 214 727,32 € HT soit 257 672,78 TTC ;

Lot 2 Espaces verts et mobilier – BALLAND PAYSAGES pour un montant de 83 364,00 € HT soit 100 036,80 € TTC ;

Soit un montant total de

298 091,32 € HT,

2. Autorise le Président du SIEDEC, mandataire, à passer les marchés avec les entreprises retenues,
3. Délègue au Maire tous les pouvoirs dévolus à l'acheteur par le Code de la Commande Publique nécessaires à la passation et l'exécution desdits marchés, y compris la passation des avenants quel que soit leur montant, dans la limite des crédits inscrits au budget,
4. S'engage à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne ou/et externe.

B/ Aménagement du lotissement « Les Longues Pièces » : présentation de l'Avant-Projet Sommaire pour l'éclairage public

L'Avant-Projet Sommaire (APS) modifié du Lotissement Les Longues Pièces proposé par le SIEDEC s'élève à 122 055,29 euros TTC de travaux projetés.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Participation des financeurs :	32 997,39 euros
- Récupération de la TVA par le SIEDEC :	15 014,97 euros
- Solde à la charge de la Commune :	74 042,93 euros

Cet APS prévoit un éclairage public sur le chemin piétonnier.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

ADOpte l'opération du Lotissement Les Longues Pièces ci-dessus et **ARRETE** les modalités de financement et **DEMANDE** au SIEDEC de retirer l'éclairage public sur le chemin piétonnier qui viendra en moins-value sur l'APS présenté,

APPROUVE le plan de financement,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

3/ Point sur la revitalisation du bourg centre

Monsieur le Maire fait un point sur les différents dossiers.

4 Place des Déportés : les factures du solde de la mission de maîtrise d'œuvre sont en cours de règlement. Le tableau de répartition des coûts des travaux entre le commerce et le logement transmis par Monsieur BIDOT est en cours d'analyse, ce document permettra à la Commune de solliciter le versement des soldes des subventions (auprès de la Région et du Département). M. CHATOT précise qu'il reste la somme de 47 900 euros à percevoir.

Brillat : le bail pour la cellule commerciale a été signé le 12 juin dernier. L'expertise judiciaire demandée par Madame LECOT est prévue le 08 juillet prochain.

SAUC : la première phase de travaux a débuté rue des Prêtres.

Scierie : deux devis ont été signés auprès du bureau d'études Aingéotechnique pour une mission G2AVP d'un montant de 4 020,00 euros Hors Taxes puis pour une mission G2PRO d'un montant de 4 120,00 euros Hors Taxes. Une note de calcul hydraulique pour l'assainissement pluvial est aussi prévue auprès de ce bureau d'études pour un montant de 1 745,00 euros Hors Taxes afin de répondre aux demandes d'études complémentaires de la maîtrise d'œuvre (ABCD). L'intervention est prévue le mardi 17 juin 2025.

4/ Boulodrome : mise à disposition des locaux

Monsieur le Maire donne la parole à M. PIERREL pour ce point de l'ordre du jour.

Il rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 22 octobre 2024, a décidé d'établir une convention de mise à disposition des salles communales pour les associations locales.

La réception des travaux de la salle multisports à usage principal de boulodrome aura lieu durant l'été.

Il est donc proposé :

- D'établir une convention de mise à disposition de cette nouvelle salle communale avec les futures associations utilisatrices sur la base de la convention-type validée en 2024,
- De solliciter le Conseil Départemental du Jura pour ajouter l'utilisation de ce nouvel équipement dans la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs 2023 – 2027 par le collège Michel Brézillon dès l'année scolaire 2025/2026.

M. PIERREL précise qu'un règlement intérieur sera proposé pour cette salle lors d'un futur Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

VALIDE ces deux propositions,

AUTORISE le Premier Adjoint au Maire délégué à signer tout document et à effectuer toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5/ Encaissement d'un chèque

Il s'agit d'un chèque de Groupama d'un montant de 582,84 euros reçu en remboursement de la cotisation d'assurance versée au cours de l'année 2024 pour le véhicule Renault de marque Clio détruit début 2024.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

ACCEPTE cet encaissement.

6/ Défense Extérieure Contre l'Incendie : proposition d'une convention d'une mise à disposition d'une partie de terrain privé

Monsieur le Maire propose d'approuver la convention présentée pour la création d'un bassin enterré de 120 m³ sur la parcelle privée cadastrée section ZC n°243 afin d'assurer la DECI sur cette zone.

Il précise que le coût des travaux s'élèvera à 24 377,50 euros Hors Taxes.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention présentée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à effectuer toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7/ Proposition de tarifs de locations au Brillat (cabinets et logements)

Monsieur le Maire donne la parole à M. CHATOT pour ce point de l'ordre du jour.

Pour faire suite aux remarques formulées par les membres de la Commission des Finances le 12 juin dernier, il présente les nouvelles propositions de tarifs de locations pour les logements meublés et les cabinets de médecine alternative.

Concernant les logements : il précise qu'une durée minimale de location d'un mois sera exigée (puis prorata possible ensuite) et qu'un acte de cautionnement solidaire sera exigé pour chaque convention d'occupation précaire et révocable rédigée pour la location de ces logements meublés. Aucun dépôt de garantie ne sera

demandé. La Commune se chargera de refacturer l'eau et l'assainissement aux locataires au vu des index relevés sur les états des lieux entrée et sortie sans attendre la réception des factures émises par les services gestionnaires.

Concernant les cabinets de médecine alternative : il précise qu'un réajustement des tarifs Toutes Charges Comprises à la hausse ou à la baisse pourra être envisagé à l'échéance des conventions d'occupation précaires et révocables qui seront rédigées avec les professionnels de santé (durée d'un an) en fonction des charges réellement payées par la Commune. La faculté sera aussi laissée aux locataires ou à tout autre organisme qu'ils auront désigné de prendre directement à leur charge les abonnements du compteur général d'eau et/ou d'électricité desservant ces cabinets. Le cas échéant, les montants des loyers mensuels toutes charges comprises seront réajustés par déduction des estimations des frais concernés qui ont servi de base pour le calcul de ces montants telles que définies sur le document joint à la présente délibération qui comporte deux pages.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

VALIDE ces propositions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à effectuer toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8/ Proposition de rémunération de certaines heures supplémentaires effectuées par les agents de catégorie C de la filière administrative

Monsieur le Maire donne la parole à M. CHATOT pour ce point de l'ordre du jour.

Pour faire suite à l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 juin dernier, il propose de rémunérer les heures supplémentaires effectuées par les agents de catégorie C de la filière administrative les dimanches et jours fériés lors de nécessité de service (élections, mariages, ...).

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

VALIDE cette proposition.

9/ Questions diverses

Déclarations d'intention d'aliéner

Le Maire informe les conseillers que la Communauté de Communes n'a pas exercé le droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

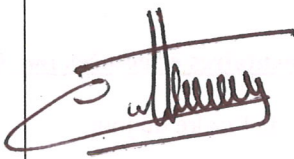
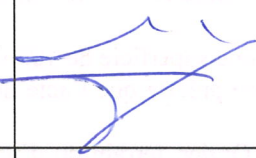
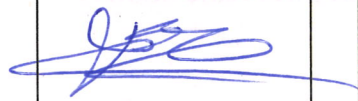
- Parcelle cadastrée section AE n°135 au 9 rue Principale à Merlia d'une superficie de 45 m2 pour 73 000,00 euros (propriétaire : Mme MATOS ENES Maria),
- Parcelle cadastrée section AD n°16 au 5 rue Cadet Roussel (appartement lot n°3 de 51,58 m2) d'une superficie de 95 m2 pour 56 000,00 euros (propriétaires : Mme DONVAL Aurélie et M. DELACROIX Jimmy),
- Parcelle cadastrée section AC n°363 au 20 Grande Rue d'une superficie de 105 m2 pour 43 000,00 euros (propriétaire : Commune d'ORGELET). Monsieur le Maire précise que l'acte de vente a été signé le 16 juin dernier,
- Parcelle cadastrée section AC n°21 au Chemin du Mont Orgier, terrain nu d'une superficie de 530 m2 pour 3 000,00 euros (propriétaire : Mme Ana SOUSA DIAS veuve LECOT).

Information du Maire aux Conseillers

Monsieur le Maire informe les conseillers que :

- Dans le cadre de la convention pour les mesures compensatoires zones humides pour le compte de la société FaiveleyTech, la planification prévisionnelle des travaux prévoit des interventions à compter du 1^{er} septembre 2025. Il est prévu le comblement du fossé traversant la parcelle communale située au hameau de Vampornay et la création d'une mare,

- A la suite de la discussion sur la santé engagée lors de la séance du 20 mai dernier, les services préfectoraux ont souhaité apporter quelques précisions sur les aides communales. M. DUTHION évoque la possibilité de rédiger un bail emphytéotique pour l'extension de la maison de santé. Mme PONSOT fait part des derniers échanges avec les professionnels de santé. M. BONNEVILLE souhaiterait que les financeurs de la maison de santé soient sollicités afin d'étudier la possibilité de la rédaction d'un bail emphytéotique. Il s'interroge sur la possibilité de la réalisation d'une extension par un autre architecte que Madame RATEL,
- Monsieur le Maire a renouvelé sa demande de modification simplifiée du PLUi concernant la zone UY d'Orgelet à Terre d'Emeraude Communauté. Il précise qu'une demande sera à prévoir pour le projet de la porcherie,
- Monsieur le Maire fait part des courriers de Mmes VERMEILLET et BRULEBOIS concernant l'octroi d'une subvention DETR pour le tiers lieu. M. CHAMOUTON souhaiterait connaître les estimations de départ de chaque projet,
- La commémoration de l'appel du 18 juin est prévue à 18h00 au monument aux morts,
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le mardi 16 septembre 2025,
- M. CHAMOUTON souhaiterait savoir quel service est chargé de la fauche entre les arbres aux Tanneries,
- M. BRIDE fait part de la rencontre à Arinthod du CMJ d'Orgelet et du CMJ d'Arinthod récemment installé.

Jean-Paul DUTHION		Stéphane PIERREL	
Patrick CHATOT		Pauline PONSOT	
Yves LANIS		Alain BRIDE	
Michel LIGIER		Claude SALVI	
Michel CHAMOUTON		Laurence BOISSON	
François BONNEVILLE		Christophe DALOZ	